

16 octobre 2006

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

SOITEC SILICON

(Eurolist)

Par courrier du 16 octobre 2006, reçu ce jour, la société Morgan Stanley & Co. International Ltd (25, Cabot Square, Canary Wharf, Londres E14 4QA, Royaume-Uni), contrôlée par Morgan Stanley, a déclaré avoir franchi en hausse, le 9 octobre 2006, par suite d'opérations effectuées notamment dans le cadre de son activité de prêt emprunt de titres, le seuil de 5% du capital de la société SOITEC SILICON et détenir 4 023 147 actions SOITEC SILICON représentant autant de droits de vote, soit 5,15% du capital et 4,50% des droits de vote de cette société (1).

(1) Sur la base d'un capital composé de 78 063 751 actions représentant 89 349 813 droits de vote.